

La structure interne du wallon et l'influence germanique

par LOUIS REMACLE

... in der Vervollkommenung der
Methoden liegt der wahre Fortschritt
der Wissenschaft.

Hugo Schuchardt-Brevier, Halle,
1922, p. 345.

En 1936, le romaniste hollandais MARIUS VALKHOFF publiait, dans les *Leuvense Bijdragen*, 18^e année, 1-26, un curieux article intitulé *Waaals en Germaans*, dont un chapitre (p. 10-16) montrait que « la structure interne du wallon paraissait *fortement* apparentée au germanique ». Trois ans plus tard, dans les *Réponses au questionnaire* du cinquième congrès international des linguistes (Bruges, 1939), p. 51, le même auteur écrivait encore : « L'action exercée durant vingt siècles par [l'] adstrat germanique est [responsable] de la *structure* et du caractère germa-

ABRÉVIATIONS.

- DL JEAN HAUST. *Dictionnaire liégeois*.
FEW W. VON WARTBURG. *Französisches etymologisches Wörterbuch*.
ALF Atlas linguistique de la France.
GOD. F. GODEFROY. *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.
GRAULS J. GRAULS. *Uitstapjes naar het Walenland*. BT 6, sv.
DORY I. DORY. *Wallonismes*. Liège, 1880.
BT Bulletin de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.
BSW Bulletin de la Société de Littérature wallonne (Liège).
A. E. L. Archives de l'État, dépôt de Liège.

niques des dialectes belgo-romans, en particulier du wallon, et de leurs analogies avec les dialectes limbourgeois, brabançons, flamands » (1).

A ma connaissance, cette théorie sur l'aspect germanique de la structure interne du wallon n'a, jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune critique minutieuse. Un rapide compte rendu de J. HAUST (BT 11, 1937, p. 195-6) relève seulement, dans l'article des *Leuvensche Bijdragen*, « de légères inexactitudes [qui] paraissent provenir d'une rédaction précipitée » et « certaines erreurs d'interprétation... ».

« Dira-t-on que la thèse n'a pas d'importance? — On aurait tort. Les vues de ce genre, en s'additionnant, finissent par constituer une masse. On souligne volontiers l'abondance des emprunts germaniques dans le vocabulaire wallon; on note de nombreux traits germaniques dans la phonétique wallonne; voici qu'un savant affirme, preuves à l'appui, le caractère germanique de la structure interne de nos patois... Et cela peut se répéter (2), et même s'exploiter!

Dans ces conditions, n'est-il pas indispensable, n'est-il pas urgent de passer au crible les faits allégués dans les *Leuvensche Bijdragen*? Cet examen, du reste, ne ramènera pas seulement à sa portée exacte l'article considéré; il infirmera du même coup les conclusions de ceux qui, dans

(1) Dans les *Leuvensche Bijdragen* 18, 12, M. VALKHOFF se réfère d'abord aux *Uitstapjes naar het Walenland* que J. GRAULS a consacrées au *Dict. liég.* de J. HAUST, BT 6 sv., et qui auraient rendu évidente l'identité de la structure interne de part et d'autre de la frontière linguistique. Je ne crois pas que M. GRAULS ait formulé nettement une telle conclusion.

(2) M. VALKHOFF lui-même répète de nouveau sa thèse dans *L'expansion du néerlandais*, 1944, p. 46: « Si nous examinons les dialectes septentrionaux de la France, nous constatons même une influence qualitative du germanique sur la structure de la langue... » Suivent des exemples (il a mal à son bras, appuyé contre), qui n'ont rien de particulièrement germanique: l'emploi du possessif devant *bras* est aussi « naturel » que l'usage adverbial de la préposition *contre*; voy. ci-dessous p. 359.

le domaine des concordances idiomatiques ou syntaxiques et sur la foi de rapprochements simplistes et superficiels, mettent trop de hâte à reconnaître des influences interlingues (1). J'ajoute humblement qu'il me donnera l'occasion de prendre moi-même, dans une matière délicate entre toutes, une leçon de méthode et de prudence (2).

Avant d'aborder le travail critique, et pour le préparer, il convient d'établir une définition de la *structure interne*.

D'après un spécialiste (3), cette expression désigne « implicitement le plus souvent le 'patron' qui sert, dans la conscience du sujet parlant, à diriger la construction ou, si l'on préfère, l'assemblage des pièces dont est constitué le langage ».

Pour M. VALKHOFF, la structure interne comprend « la syntaxe, l'idiome, les proverbes » (p. 12), tandis que la structure externe comprend la phonétique et la morphologie. Sans doute faut-il entendre par « idiome » les locutions idiomatiques ou idiotismes...

Pour ma part, sans m'attarder à des observations théoriques, sans essayer de pénétrer la conscience des sujets parlants, sans accorder aux proverbes ni même aux idiotismes aucune importance particulière, j'admettrai que la structure interne est avant tout le « patron syntaxique

(1) L'article de M. VALKHOFF mérite un examen spécial parce qu'il envisage une série de cas. Mais la méthode sommaire du philologue hollandais se retrouve chez bien d'autres auteurs; voy. p. ex. I. DORY, *Wallonismes*, Liège, 1880, passim, et F. PETRI, *Germanisches Volkserbe*, Bonn, 1937, II, 936-938.

(2) On trouvera peut-être un peu longue la critique que je consacre ici aux quelque six pages de M. VALKHOFF. Il en va toujours de même: il faut deux lignes pour proposer une étymologie, il en faut vingt pour la réfuter. Mais je dois ajouter que l'examen des concordances réunies par M. V. m'a fourni l'occasion d'examiner de plus près un certain nombre de cas qui m'intéressaient en eux-mêmes, indépendamment de la théorie considérée.

(3) A. SAUVAGEOT, *Réponses au questionnaire du 5^e congrès international des linguistes*, Bruges, 1939, p. 28.

interne », tel qu'on le voit concrétisé dans les phrases du discours ordinaire (1).

Cette définition formera l'assise de mes jugements critiques. De la phonétique et de la morphologie, je ne m'inquiéterai naturellement pas. Et pour ce qui est du vocabulaire, — auquel M. VALKHOFF ne fait pas allusion, — je le tiendrai de même pour un élément « externe » du langage.

Ceci posé, on peut aborder le travail.

Le chapitre de M. VALKHOFF comporte essentiellement une comparaison du wallon et du néerlandais, et cette comparaison prend ses données wallonnes dans une comédie verviétoise du 18^e s. (1760), *Le mayeur ruiné par sa charge ou Simon le scrinî* (1254 vers ; édition et commentaire de J. HAUST, collection « Nos dialectes », n^o 3, 1934).

Facile et claire à souhait, la méthode consiste à juxtaposer, comme dans l'exemple suivant, trois expressions synonymes :

Wallon : vers 19	<i>tot</i> d'hant
Néerlandais :	<i>al</i> zeggende
Français :	en disant

On aperçoit aisément l'accord du w. *tot* et du nl. *al*, litt. 'tout', contre le fr. *en*.

23 cas analogues, où s'oppose à l'usage français une concordance néerlandais-wallonne, permettent à M. VALKHOFF de terminer ainsi :

« Certains rapprochements de ce genre, comme ceux des vers 282 ou 630 [voir ci-dessous n^o 23 et n^o 5], peuvent aussi se faire avec l'ancien français et avec le parisien

(1) Plus étroite que celle de M. VALKHOFF, ma définition de la structure interne me paraît aussi plus exacte. Les particularités qui se manifestent dans les idiotismes et les proverbes ne concernent pas nécessairement la structure interne.

populaire actuel. Ce n'est pas le moment d'approfondir le problème des relations réciproques de ces formes concordantes ; notons seulement qu'elles nous semblent être, en ancien français aussi, des germanismes — G. PARIS ne pensait-il pas que le français avait subi un procès de dégermanisation ? — et, en français populaire, tantôt des restes de ces germanismes, tantôt des créations spontanées, issues de tendances syntaxiques communes à l'ouest de l'Europe. De telles concordances avec l'ancien français ou le français populaire n'empêchent pas que, même pour les exemples en question, la structure linguistique interne du wallon ne paraisse fortement apparentée au germanique » (p. 16).

Quoique le terme « apparenté » puisse impliquer des actions réciproques entre le wallon et le germanique, la pensée est assez claire : aux yeux de l'auteur, la plupart des rapprochements allégués révèlent une influence structurale allant du germanique au wallon, et non l'inverse (1).

Conclusion grave, sans aucun doute ! Elle pénètre au plus intime des dialectes wallons, jusqu'à cette région profonde, mais brumeuse, où la langue côtoie la psychologie et où passent les ombres imprécises des antécédents raciques...

Au moment de franchir la frontière de ce pays difficile, qui n'hésiterait ? Mais la définition claire dont je me suis muni permettra de déceler, parmi les 23 rapprochements retenus par M. VALKHOFF, ceux dont la pertinence est indéniable. D'ordinaire, quelques remarques suffiront à fixer le jugement. Parfois, j'en présenterai davantage. Mais je ne ferai pas toujours toutes celles que l'on pourrait faire. Certains cas permettraient une comparaison très large ; je me limiterai aux données les plus proches.

(1) Cette interprétation de la pensée de M. VALKHOFF me paraît assurée : voy. le texte de 1939 cité p. 353, et surtout l'ouvrage et le texte de 1944 cités p. 354, n. 2.

L'effort premier doit porter sur une besogne d'élimination : il s'agit d'écartier délibérément tout ce qui ne concerne pas la structure interne.

[1] Mettons d'abord de côté un rapprochement qui repose sur une faute d'interprétation (1). C'est une simple erreur que commet M. VALKHOFF lorsque, à propos du vers 121, il observe que le wallon dit *marier*, comme le nl. *trouwen*, au lieu de *se marier* (2) : notre patois traduit le fr. *se marier* par *su marier*. Tout ce qu'on peut relever à propos de ce verbe, c'est que le wallon donne à *marier* le sens de 'épouser', ce qui n'est pas français.

Écartons encore deux concordances qui, portant sur des mots, ne concernent pas le « patron » intérieur : au point de vue envisagé, elles n'apprennent rien.

[2] Lorsqu'il a emprunté au néerlandais l'expression *op het geraad* pour en faire *du-gråde* et lui donner le sens du fr. *probablement* (v. 495), le wallon n'a opéré qu'un emprunt lexical : l'expression a passé d'une langue à l'autre en bloc, sens et forme, avec de légères modifications.

[3] Si le wallon rend la notion 'porter au mont-de-piété' par *pwèrter au lombaurd* (v. 38), et le néerlandais par *naar de lommerd brengen*, la concordance n'est qu'un fait de vocabulaire et d'histoire et résulte simplement d'un fait social ou économique : à certaine époque, à Liège comme en Hollande et comme en France (cf. afr. *lombart* 'prêteur à intérêts', GOD. et fr. mod. *lombard* 'usurier', Larousse du XX^e s.), les usuriers étaient lombards. Quant à la syntaxe, elle est partout la même.

(1) Cette faute est relevée par J. HAUST, BT 11, 196.

(2) Souvent, sans doute, à côté de la locution néerlandaise donnée par M. VALKHOFF, on pourrait aligner d'autres expressions néerlandaises équivalentes. Il ne m'appartient pas de décider si M. VALKHOFF a vraiment choisi la meilleure des traductions possibles. En général, je me contenterai donc de celle qu'il présente.

Il reste 20 cas à considérer.

Mais il convient d'en repousser encore un certain nombre, pour lesquels l'accord entre le wallon et le néerlandais est irréal ou le désaccord entre le wallon et le français, inexistant.

[4] Si le wallon dit *intrudjeû* (v. 53) et le néerlandais *tussenspel*, alors que le français dit *intermède*, l'accord et le désaccord n'affectent pas seulement le vocabulaire, mais la structure : la composition du nom *intermède* diffère de celle des noms *intrudjeû* et *tussenspel*. Seulement, le français n'ignore pas la formule de *intrudjeû*, puisqu'il dit *entrepont*, *entrefilet*, etc. Il a connu, d'ailleurs, *entrejeu* lui-même : le mot figure dans le titre d'un placard célèbre du 17^e s. (*Dialogues de paysans*, éd. J. HAUST, Liège, 1939, reproduction à la fin du volume) ; il figure aussi dans GOD. sous la forme *entregieu*...

[5] N'est-il pas téméraire d'affirmer que le w. *ruv'nez avou* (v. 630) et le nl. *ga mee terug* s'opposent au fr. *revenez avec moi*? D'une part, le wallon dit aussi très couramment *ruv'nez avou mi* ; d'autre part, ne sait-on pas que le français, le français familier tout au moins, — mais c'est la forme orale et courante du français qui doit être comparée au patois, — dit aussi *revenez avec*, sans régime (voy. BAUCHE, *Le langage popul.*, 2^e éd., 1946, p. 123)? Certes, F. BRUNOT, *La pensée et la langue* 411, déclare que cette tournure « est peut-être un germanisme ». Mais comment s'en assurer? Ce qu'il vaut mieux rappeler, me semble-t-il, c'est que l'usage n'est pas isolé ; c'est un exemple entre mille de l'emploi adverbial des prépositions, emploi commun aux langues germaniques, au français et au wallon. Ainsi que l'observe H. FREI, *La grammaire des fautes*, 1929, p. 218, à l'adresse des grammairiens qui voient des germanismes dans cet emploi de *avec* et dans les cas ana-

logues, « il s'agit bien plutôt de coïncidences, car le besoin d'unifier la préposition et l'adverbe est commun à toutes les langues » (1).

On le devine déjà : il est périlleux de comparer, en un tableau simple et nu, trois formules prises à trois langues différentes, sans les confronter avec l'usage général dont elles ne sont souvent qu'une application particulière, sans s'inquiéter des expressions synonymes ou sémantiquement proches. Par quel hasard une telle méthode produirait-elle des conclusions solides ?

En fait, pour traiter une matière aussi complexe, aussi fuyante que les concordances syntaxiques, il faut connaître dans leurs plus menus détails les habitudes des patois. L'exemple précédent l'a déjà montré ; d'autres le montreront davantage encore dans la suite.

Même lorsqu'on a devant soi une proposition courte, facile à comprendre, facile à traduire, lorsque les différences et les similitudes se marquent nettement, même alors, il convient de ne pas juger trop vite, sans avoir du moins recherché si le wallon et le français n'emploient pas, chacun de leur côté, deux tournures concurrentes.

[6] Après avoir aligné ces trois phrases :

V. 1022	W.	t'ènn'as bin oyoun <i>on sètch plin</i>
	Nl.	je hebt er wel <i>een zak vol van gehad</i>
	Fr.	tu en as bien eu <i>plein un sac</i>

(1) Le même usage de « avec » (je suis venu *avec*, il était *avec*) existe aussi dans les patois de la Suisse romande. Citons ici un passage remarquable de la note consacrée à *avec* par TAPPOLET dans le *Gloss. des patois de la Suisse rom.* 2, 143 b : « Au point de vue sémantique, nos patois illustrent toutes les phases et les nuances principales que présente en France cette intéressante préposition (...). Les auteurs de dictionnaires des provincialismes romands n'ont pas manqué de signaler longuement les emplois de *avec* qui diffèrent du bon français et de les attribuer à l'influence de l'allemand (...). Mais plusieurs de ces emplois sont usités en français familier, populaire ou provincial (...). Ceux-là ne viennent sûrement pas de l'allemand (...). L'influence allemande reste possible, mais le plus souvent indémontrable (...). »

conclura-t-on d'emblée que le wallon et le néerlandais sont d'accord contre le français? Ce serait bien téméraire. Il suffit de rappeler que le wallon dit 'aussi bien *enn'aveûr plin on sètch* et le français *avoir les poches pleines* (de quelque chose), pour que, du côté roman, le désaccord s'évanouisse sans laisser de trace.

[7] Le rapprochement du v. 802 n'a pas plus de consistance. Si l'on traduit le w. *qui v' pârlureût vol'ti* par le nl. *die U graag zou spreken* et par le fr. *qui voudrait vous parler*, la même opposition se dessine encore. Mais comment oublier que le français dirait aussi bien, sans nuance appréciable, *qui vous parlerait volontiers?* (1)

[8] V. 1130 W. comment vous va? (belge, dit M. VALKHOFF,
pour *kumint v' va-t-i?*)
Nl. hoe gaat het U?
Fr. comment allez-vous?

Que le passage invoqué soit en français dans la pièce wallonne, il n'importe guère, du moment que M. VALKHOFF lui substitue la forme wallonne parallèle. Libre aussi à l'auteur de souligner que le w. *kumint v' va-t-i?* et le nl. *hoe gaat het U?* coïncident. Libre à lui encore de retenir le fait, à condition toutefois que la locution française *comment vous va?* soit bien un belgicisme. Or, elle est très correcte : le *Dictionnaire général* la donne au mot *aller*, et il la considère comme elliptique par rapport à *comment*

(1) L'adverbe « volontiers » intervient en wallon dans la locution plus remarquable *vèy voltî*, litt. 'voir volontiers', d'où 'aimer', dont DORY 309-310 rapproche le nl. *gaarne zien*. A ce propos, il est curieux de noter que les langues romanes et les langues germaniques rendent souvent le concept « aimer » par des expressions parallèles : 1° *vèy voltî* = nl. *gaarne zien*; 2° « avoir cher », qui subsiste dans le liég. archaïque *avu p' tchî* 'avoir plus cher, préférer' = nl. *liefhebben*; 3° w. *tuni d'onk* 'tenir de qn, c'est-à-dire à qn' = nl. *houden van*. Pour « avoir cher », qui est attesté en fr. du 11^e au 17^e s., et qui existe aussi dans les dialectes italiens, voy. FEW 2, 442 a.

va votre santé? J'ai plutôt l'impression que nous avons affaire à une survivance de la construction impersonnelle sans pronom sujet. Mais là n'est pas la question. Nous avons maintenant le droit de comparer au wallon et au néerlandais le fr. *comment vous va?* lui-même, et non plus *comment allez-vous?* Et voici que se dessine, au lieu de la discordance franco-wallonne, une concordance générale...

Ainsi recueille-t-on souvent sans aucune peine, dans le wallon ou dans le français, des expressions apparentées à celle qu'on examine, et le problème s'éclaire vite. Parfois, cependant, il faut chercher plus loin les documents suggestifs, soit dans d'autres dialectes, soit dans le passé.

[9] A propos du verbe wallon *forfé*, il est facile de se faire un jugement lorsqu'on s'en tient à ce tableau :

V. 994	W.	c'est ti qui-a <i>forfait</i> tot-a-fait
	Nl.	jij bent 't die alles <i>verdaan</i> hebt
	Fr.	c'est toi qui as <i>gaspillé</i> tout

Mais que valent le tableau et le jugement? La consultation du FEW 3, 351 révèle que l'ancien et le moyen français ont connu le verbe *forfaire*, avec diverses significations. De plus, on peut se demander si le vers 994 ne doit pas se traduire : 'c'est toi qui as tout gâché', interprétation qui nous amène bien près de 'mal faire', ce qui est, au fond, le sens premier de *forfaire*...

[10-11] On s'y prendra de même avec les deux rapprochements des vers 764 et 1016, où figure le verbe *rèsse* 'r-être'. J'examinerai seulement le premier :

V. 764	W.	dju r'sèrè tot dreüt ci
	Nl.	direkt ben ik <i>weer</i> hier
	Fr.	je serai à l'instant <i>de retour</i> ici

Existe-t-il en néerlandais un verbe *weerzijn*? Je ne crois pas. Et n'est-il pas évident que le nl. *ik ben weer hier* coïncide bien mieux avec le fr. *je suis de nouveau* (ou de

retour) *ici*, qu'avec le w. *dju r'so ci*, litt. 'je re-suis ici'? L'adverbe libre *weer* est assurément beaucoup plus proche du fr. *de nouveau* que du préfixe wallon *ru-*, qui ne peut être séparé de son verbe. Négligeons pourtant ce fait, et voyons si le français s'écarte vraiment du wallon.

Le FEW 3, 246 b, nous dit que l'ancien et le moyen français ont connu le verbe *rêtre* 'être de nouveau,...'; il nous apprend au surplus qu'aujourd'hui encore de nombreux dialectes le connaissent. Où voit-on, dans tout cela, un désaccord réel entre le wallon et le français?

Mais négligeons encore ces nouvelles données; supposons même qu'elles n'existent pas et que le wallon seul possède le composé *rèsse* 'r-être'. Même dans ce cas, si l'on se rappelle que le préfixe *ru-* vient directement du latin *r e-*, et qu'il demeure très vivant, qu'il peut toujours s'accoler à une foule de verbes avec le sens du fr. *de nouveau* et du nl. *weer*, qui s'avisera d'invoquer pour *rèsse* un apparemment germanique?

[12] On fera des objections analogues, à propos du v. 1237 :

- W. i n'a nin candjî au purdjî
 Nl. hij is niet veranderd door het purgeeren
 Fr. il n'a pas changé en se purgeant

Ici, puisque la substantivation de l'infinitif était régulière en anc. fr. (*au purgier* pouvait, au moyen âge, tenir la place de *en se purgeant*), la discordance entre le français et le wallon est moderne. Le dialecte conserve seul une tournure autrefois commune.

Faut-il attribuer cet archaïsme à l'influence des langues germaniques? L'idée serait d'autant plus audacieuse que 1° dans le cas présent, le nl. *door* signifie 'par' et non 'à' (le français moderne pourrait dire, à la rigueur, *à purger* 'en purgeant'), et que 2° l'expression wallonne est syn-

taxiquement figée ; on ne la décompose plus en 'à le', et on ne la transforme pas en *à l'* devant une initiale vocale ; le gleizois, par exemple, dit *à couri* 'au courir', mais, devant une voyelle, *à ovrer*, *à-z-ovrer*, *â-z-ovrer* 'à ouvrir (travailler)' ou 'au-z-ouvrir', et non *à l'ovrer* 'à l'ouvrir' (comme *à l'ovrédje* 'à l'ouvrage', avec *l* non contracté). Le wallon n'emploie d'ailleurs pas *l'ovrer* 'le travailler' isolément, en fonction de sujet par exemple, comme le ferait le néerlandais de *het purgeeren*. La tournure en question est la survivance d'un usage plus général, jadis commun aux langues germaniques, au wallon et au français.

Mais, dira-t-on, en ancien français, la substantivation de l'infinitif ne provenait-elle pas des langues germaniques ? C'est d'autant moins vraisemblable que d'autres langues romanes, l'italien, l'espagnol, le portugais, ont connu et connaissent encore le même phénomène (esp. *al entrar*, etc.; voy. MEYER-LÜBKE, *Gramm. des l. rom.*, trad., 3, 561-2). L'infinitif n'est-il pas, d'ailleurs, par essence, la forme substantive du verbe, en latin notamment ? Et n'est-ce pas un usage naturel de l'infinitif qu'ont perdu le wallon et le français ? Les langues germaniques, ainsi que plusieurs langues romanes, conservent cet usage. Que dire de plus ?...

Pour le problème de l'influence germanique dans les patois de la Belgique romane, on peut considérer comme exemplaire le cas de l'infinitif substantivé, et comme typique la question qu'il soulève : dans quelle mesure un phénomène wallon qui apparaît de prime abord comme un archaïsme latéral, décèle-t-il une action germanique particulière au domaine wallon ?

En principe, comme les divergences syntaxiques étudiées se marquent seulement à l'époque moderne et comme, à l'époque moderne, l'influence germanique ne semble plus

avoir été capable d'altérer le système syntaxique de nos dialectes, on doit considérer comme un pur archaïsme la persistance en Wallonie de certaines formules grammaticales connues autrefois du français. Au point de vue du dosage comparé de l'influence étrangère en français et en wallon, on n'attribuera dès lors aucune signification à un désaccord syntaxique actuel entre le wallon et le français, lorsque ce désaccord n'existait pas dans certaine période du passé.

Un des rapprochements allégués par M. VALKHOFF — un au moins — est encore éliminé par ce raisonnement.

- [13] V. 274 W. *sont nos-afères so on bon pi?*
 Nl. *zijn onze zaken...* (ancien)
 Fr. *nos affaires sont-elles...*

De prime abord, on observe que la construction interrogative de la phrase wallonne a été courante autrefois en français, mais qu'elle y était disparue dès avant 1600 (BOURCIEZ, *Éléments de ling. rom.*, 4^e éd., 1946, p. 706). Le désaccord franco-wallon de 1760 résulterait donc d'un archaïsme latéral. Seulement, ce désaccord existait-il en fait en 1760, lorsque fut écrite la comédie étudiée par M. VALKHOFF? Dans les textes wallons de l'époque, la tournure *sont nos-afères?* est, si je ne me trompe, parfaitement insolite ; et l'on peut se demander jusqu'à quel point, en 1760, la syntaxe de notre vers était encore wallonne. Depuis le début du 17^e s. au moins, le wallon devait dire comme le français « nos affaires sont-elles? » ; voy. par ex. *on pôve lwègne bougue... vik'reût-i bin?* « un pauvre bougre... vivrait-il bien? » dans *Dialogues de paysans*, éd. HAUST, I, 1631, v. 96-97. Ainsi s'évanouit tout désaccord réel entre le français et notre dialecte pour ce qui concerne la syntaxe de l'interrogation. Le vers 274 retenu par M. VALKHOFF existe cependant ; mais, ne pouvant croire

qu'il manifeste un usage encore général à son époque, j'y verrais simplement la trace — très surprenante, d'ailleurs, — d'une construction jadis commune aux deux idiomes et abolie depuis plus d'un siècle dans l'un comme dans l'autre.

Au total, et sans compter le n° 1, voilà neuf rapprochements dont la plupart n'indiquent, entre le français et le wallon, qu'un désaccord fictif, apparent, du moins très peu sûr. Dans un cas — le n° 9 — le désaccord est plus ou moins réel, mais récent. Qui admettra, sans autre preuve, que les divergences tardives nous éclairent sur la formation de la structure interne de nos dialectes?

Notre besogne d'élimination a singulièrement allégé la série des concordances. Il y en avait vingt-trois ; il en reste dix. Déjà, peut-être, le lecteur se dit que la conclusion de M. VALKHOFF est débilitee dans la même proportion. Gardons-nous de précipiter notre jugement. Si les dix derniers cas touchaient vraiment des caractères essentiels de la structure interne et s'ils fournissaient des identités vraiment significatives, la thèse conserverait encore une base ferme. Voyons donc ce qu'il en est.

Une analyse très rapide permet de répartir les dix rapprochements en deux catégories : ici, trois idiotismes, qui portent sur des mots bien déterminés ; là, sept formules syntaxiques, c'est-à-dire des groupements ou des constructions dans lesquelles un des éléments au moins peut varier à volonté. Classification peu rigoureuse, naturellement : certains faits de syntaxe peuvent passer pour des idiotismes, et inversement.

A

- [14] V. 365 W. *pout-i mâ avou cist-ame-ci?*
 Nl. *kan dat kwaad met dezen man?*
 Fr. *y a-t-il du risque avec cet homme?*

L'expression wallonne *dju n' pou mâ* est un cliché parfait, dont les termes ont perdu leur valeur propre. Elle est aussi, par rapport au français, un idiotisme-type, puisqu'elle ne peut se traduire littéralement dans cette langue.

Exemples de La Gleize : *i n' pout mâ d' hagni, ci tchin-la* 'il n'a garde de mordre, ce chien-là' ; *nosse foûre nu pout mâ* 'notre foin ne risque rien' (il n'y a pas de danger qu'il soit mouillé par la pluie). L'analyse montre que *dju n' pou mâ* peut avoir 1° un sens passif (je n'ai rien à craindre, je ne risque rien) ou 2° un sens actif (je n'en ferai rien, je n'ai garde). Telles sont les deux acceptions assignées par DORY, *Wallonismes*, v° *mal* 1, au français régional *je ne peux mal*, qui est naturellement un simple calque du patois.

HAUST, DL v° *mâ* 4 (adverbe), conserve la distinction établie par DORY ; mais il renverse l'ordre des sens : pour lui, *dji n' pou mâ* signifie d'abord 'je ne peux mal [faire]', avec l'infinitif « faire » sous-entendu, ensuite 'je ne risque rien'.

La succession sémantique importe-t-elle vraiment? Je ne le crois pas. Les deux acceptions ne sont que les faces d'une même signification fondamentale ; et c'est celle-ci qu'il faut expliquer.

L'expression « je ne peux mal » existe probablement dans toute la Belgique romane (DORY en cite des ex. namurois et montois), non seulement dans le dialecte, mais aussi dans le français régional. Elle existe même, selon GRAULS, BT 7, 297, dans le français des Flamands francophones et des Bruxellois. D'autre part, le néerlandais connaît une locution de sens identique et, pour la forme, presque litté-

ralement équivalente, *geen kwaad kunnen* (GRAULS, ib.) : *die hond kan geen kwaad*, w. *ci tchin-la n' pout mâ* 'ce chien-là n'a garde [de vous mordre]' ; *leg uw hoed daar, daar kan hij geen kwaad*, w. *mèt t' tchapé la, la i n' pout mâ* 'mets ton chapeau là, là il ne risque rien' (ex. communiqués par J. Moors).

D'après GRAULS, ib., la locution néerlandaise signifierait 'je ne puis [subir] aucun mal, aucun dommage', *kwaad* étant un adjectif employé substantivement. Ainsi qu'on l'a vu, HAUST, DL, v^o *mâ*, croyait d'abord que l'expression wallonne devait s'interpréter 'je ne puis mal [faire]'. Mais, s'en référant au néerlandais et à l'explication donnée par GRAULS, il a admis ensuite que *mâ*, ainsi que *kwaad*, était un substantif (BT 8, 457).

Le rapprochement du w. *dju n' pou mâ* et du nl. *ik kan geen kwaad* est assurément fort suggestif : tandis que le w. *mâ* paraît avoir la nature d'un adverbe qui modifie *pou* ou qui forme avec *n'* une sorte de locution négative, le nl. *kwaad*, accompagné de l'adjectif *geen* 'aucun', est, de toute évidence, un substantif complément direct de *kunnen*. Il est presque certain, dès lors, qu'à l'origine, dans *dju n' pou mâ*, *mâ* était aussi un substantif complément direct de *pou*, et que, par conséquent, le groupe doit s'expliquer tel quel, sans qu'on l'augmente d'un verbe « faire » sous-entendu.

Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on le moyen d'insérer « ne pouvoir mal » à côté de « ne pouvoir mieux » dans une perspective romane où le wallon côtoierait le français. Mais, de toute façon, étant donné la contiguïté géographique du domaine roman de « ne pouvoir mal » et du domaine germanique de *geen kwaad kunnen*, il restera toujours difficile d'admettre que la concordance puisse être « naturelle ». Elle ne doit pas découler d'un fonds psychologique commun que deux langues diverses repré-

senteraient nécessairement de la même façon. Elle résulte sans doute d'un « calque », effet lui-même d'un bilinguisme profond. Le phénomène manifeste bien « la confusion de deux images verbales, correspondant chacune à deux langues différentes, et que l'on embrouille en parlant » (VENDRYÈS, *Le langage*, p. 341). Mais le calque s'est-il effectué du néerlandais au wallon, ou inversement? Là-dessus, GRAULS ne se prononce pas nettement. Il se demande si le wallonisme en question n'est pas un flandricisme, et c'est tout. Il reste donc à éclairer un point essentiel : la « direction » de l'emprunt ou du calque...

A ce propos, il convient de souligner une différence notable : pour répondre au nl. *ik kan geen kwaad*, on attendrait à La Gleize *dju n' pou nou mâ* 'je ne puis pas de ou aucun mal', avec, devant *mâ*, un adjectif *nou* équivalant au nl. *geen* ; l'absence de cet adjectif me paraît indiquer que l'expression wallonne est ancienne : *dju n' pou mâ* doit remonter à la même époque que les locutions négatives françaises du genre de *ne...mie* (*je ne mange aucune mie*). Grâce à l'absence de *nou*, notre *nu poleûr mâ* prend un aspect nettement archaïque à côté de *geen kwaad kunnen*, groupement qui, pour ce qui concerne *geen*, est absolument conforme à la syntaxe néerlandaise actuelle (1).

[15] L'expression (*du tinre on dj'vô*) *so lu stauve*, v. 996, se traduit en fr. (de tenir un cheval) *dans l'étable*, en nl. *op stal*. Ici, la concordance et la discordance portent sur le choix de la préposition : « sur » en wallon et en néerlandais ↔ « dans » en français. Il s'agit d'un phénomène semi-syntaxique seulement, qui touche autant le vocabulaire que la structure (2). Il s'agit, en outre, d'un détail.

(1) Pour le sens de « pouvoir », cp. ci-dessous n° 22.

(2) On observe, en revanche, au point de vue syntaxique, la présence de l'article en wallon comme en français, et son absence en néerlandais.

Sur un point aussi particulier, aussi menu, comment nous former un jugement sûr et ferme? Éclairons le problème de notre mieux.

En gleizois, devant « étable », *so* 'sur' est en concurrence avec *è* 'en' ; mais je ne crois pas que les deux prépositions s'emploient toujours indifféremment ; en gleizois, *i fêt fredd è stâve* = 'il fait froid dans l'étable', tandis que *il a deûs biesses so lu stâve* = 'il a deux bêtes [malades] à l'étable', c'est-à-dire 'couchées' ; cp. *aveûr one biesse so l'ansène* 'avoir une bête malade [= qui reste couchée] sur le fumier'.

De toute évidence, l'usage de « sur » devant « étable » en wallon s'explique aisément par la réalité matérielle, par l'ensemble de circonstances auquel on peut donner le nom de « situation » : la bête, rentrée *dans* l'étable, se couche *sur* la litière ou *sur* le pavé. On comprend que notre dialecte ait senti le besoin de créer, à côté de la locution « dans l'étable », une locution de valeur différente « sur l'étable ». Dans cette hypothèse, ce ne serait donc qu'après coup que *so lu starve* aurait perdu son élément sémantique distinctif pour devenir synonyme du w. *è starve* et du nl. *op stal*. J'ignore si le néerlandais attribue aussi des nuances diverses à *in de stal* et à *op stal* ; mais je me demande s'il n'est pas aussi légitime de voir dans notre *so lu starve* une création « naturelle » qu'un calque dû au bilinguisme... (1).

- [16] V. 1236 W. minez-l' è vòye
 NL. breng hem weg
 Fr. emmenez-le

(1) J. HAUST, DL 597-8, à la fin de l'article *so* 'sur', écrit, en se référant à DORY : « La plupart des idiotismes ci-dessus sont des germanismes. » Les idiotismes en question devraient être étudiés comme *so lu starve* ci-dessus ; on se convaincrait aisément que beaucoup d'entre eux, loin d'être des germanismes, résultent tout simplement de concordances « naturelles ».

L'expression wallonne *è-vôye*, litt. 'en voie, en chemin, en route', s'est vidée de son sens au point de devenir un véritable adverbe, que la traduction peut remplacer d'ordinaire par le participe passé *parti* : *il è è-vôye* 'il est parti'; *vo l' la è-vôye* 'le voilà parti'.

Quoique le groupement *en route* frôle le sens du w. *è-vôye* dans *il est toujours en route*, p. ex., qui signifie à peu près 'il est toujours parti', on peut dire que le français actuel ne possède aucune formation identique à la nôtre. L'anc. fr. *en veie* même, dans *entrer en veie* 'se mettre en route' (GOD. 10, 834-4), paraît être beaucoup moins figé que notre *è-vôye*; parmi les exemples de GOD., je ne sais s'il en est un seul où la locution soit vraiment détachée de son sens premier, à part, bien entendu, un *s'enfuir en voie* 'fuir' de Jean d'Outremeuse et un *tournés en voie* 'mis en fuite' de Froissart (1).

En fait, le type « (en) voie » se localise depuis toujours aux abords du domaine germanique. Attesté à Liège depuis le 14^e s. (ex. de Jean d'Outremeuse dans GOD.; 1395 *menéz envoye* Régestes de Liège 3, 29), il existe en namurois (*èvôye* Pirsoul) et en hennuyer (*invoye* Dict. du centre), et aussi, réduit au simple « voie », à Robertville lez Malmedy (le feu *èst vôye* 'est éteint' HAUST, *Dict. fr.-lg.*, v^o *éteindre*), à Awenne (*vôye* chez Calozet, *Pitit...* 48), en gaumais (Fratin-sur-Semois, dans Pays gaumais 3, 36 (2)). Il se retrouve en lorrain sous sa forme complète (*l'a-t-i anvoye?* 'est-elle partie?' FRANZ, *Zur gallorom. Syntax*,

(1) Dans l'ex. suivant : *Jenin est longuement en voye, Je ne sçay quant il reviendra* (*De Jenin filz de rien*, Anc. Th. fr. I, 364), GOD. 10, 834, donne à *voye* le sens de 'course'. Mais le groupe *en voye*, dans ce cas, n'est-il pas tout proche de notre *è-vôye*?

(2) Pour la Belgique romane, voy. encore les Versions de la Parabole de l'Enfant prodigue, BSW 7, 1863, verset 13, et FRANZ, *Zeitschrift f. franz. Spr. u. Litt.* 40, carte 7, établie d'après les traductions du verset 13.

1920, p. 18 et 93). Enfin, *via* s'emploie en Suisse romande avec la même valeur ; *la nyôla ch'abadè via* 'le nuage se dissipe', *la mârè l è vya* 'la maman est partie', *akoulyi via* 'jeter (loin de soi)...' (Gloss. des pat. de la Suisse rom., 1, 30 et 255 b, et 2, 100) (1).

Or, les langues germaniques voisines possèdent justement un équivalent de (è)vôye, qui est *weg* : *il è è-vôye* 'il est parti' = nl. *hij is weg*, all. *er ist weg* ; *tchèssî è-vôye* = *wegjagen* ; *taper è-vôye* = nl. *wegwerpen*, all. *wegwerfen* ; etc. Voy. GRAULS, BT 7, 273.

Le m. nl. disait *enwech*, *eweck*, le m. h. all. *enweck*, avec la préposition *en* = *in* (VERCOULLIE, *Beknopt etymol. woordenboek*, 3^e éd., 1925, 387) ; cp. angl. mod. *away*. Comme l'ardennais, le gaumais et sans doute aussi le suisse romand, les langues germaniques ont donc perdu la préposition qui introduisait le substantif.

Ainsi se révèle, entre (è)vôye et (*in*)*weg*, un parallélisme absolu, non seulement pour l'origine des deux adverbes, mais encore pour la structure des idiotismes du type *tchèssî è-vôye* et *wegjagen*. Si les faits wallons pouvaient être considérés isolément, ils s'expliqueraient d'eux-mêmes : (*il è*) *è-vôye* passe aisément du sens '(il est) en route' au sens '(il est) parti' ou '(il est) dehors'. Mais a-t-on le droit de les traiter à part ? Les idiotismes wallons dont il s'agit recouvrent si bien leurs équivalents germaniques et les continuent si bien dans l'espace qu'on songe quasi nécessairement à les expliquer par une influence étrangère.

En admettant que cette hypothèse soit exacte, à quelle

(1) On trouve aussi en italien un emploi de *via* pour marquer l'éloignement : *andar via*, *portar via*, *gettar via*, *cacciar via* ; voy. MEYER-LÜBKE, *Gramm. des i. rom.*, trad., 3, 536. Ce fait diminue naturellement l'importance de la localisation du type « (en) voie » aux abords de la frontière linguistique et rend sujettes à discussion les conclusions historiques tirées de cette localisation.

époque. l'influence étrangère a-t-elle agi? Remonte-t-elle à l'époque des origines, comme le veut PETRI, *Germ. Volkserbe*, 1937, p. 397? C'est possible. Sans doute le parallélisme provient-il d'une traduction : des sujets bilingues auraient construit les locutions romanes (*è-vôye* lui-même, *tchèssi è-vôye*, etc.) sur le modèle des locutions germaniques qu'ils avaient dans l'esprit. Or, un tel phénomène, qui postule le bilinguisme, doit se situer à une époque où beaucoup de personnes pratiquaient encore les deux idiomes, c'est-à-dire très haut dans le moyen âge. D'autre part, le fait que les dialectes belgo-romans du nord ont conservé la préposition jusqu'à nos jours alors que les langues germaniques voisines la perdaient, indique bien qu'au point de vue de l'adverbe *è-vôye*, les parlars de Wallonie évoluent depuis longtemps pour leur propre compte.

Je pourrais prolonger la discussion ; je ne me suis pas demandé, par exemple, si l'influence n'aurait pas plutôt agi en sens inverse, c'est-à-dire en partant des langues romanes ; et pourtant, sait-on jamais? A ceux que mes déductions pourraient séduire, il convient donc de rappeler que, malgré leur vraisemblance, elles demeurent hypothétiques. Mais ce qui importe surtout pour le sujet traité ici, c'est de déterminer la nature exacte de l'action interlingue que j'ai provisoirement admise. S'agit-il bien d'une influence structurale? De part et d'autre, le même type « en voie » apparaît figé avec la même valeur ; mais tandis qu'en wallon, en lorrain..., il est devenu un adverbe de lieu comme un autre, il est passé en néerlandais et en allemand dans la catégorie des affixes verbaux séparables que les langues romanes ne possèdent pas. A mon avis, la concordance intéresse d'abord les mots, le vocabulaire et la sémantique, plutôt que le patron syntaxique interne des divers idiomes. Et en définitive, au lieu de la retenir,

j'aurais peut-être dû la classer sans hésitation parmi celles que j'éliminais (1)...

B

- [17] V. 571 W. c'è-st-on-onordêbe implwè
 NI. het is een eervol ambt
 Fr. c'est un emploi honorable

Cette fois, nous avons bien affaire au patron syntaxique interne : la concordance touche la construction de l'épithète en général. La formule « qualificatif + nom » est commune aux langues germaniques et à divers dialectes proches de la frontière linguistique, aux patois du nord dans une certaine mesure (voy. p. ex. GUERLIN DE GUER, R. des cours et confér. 1933-4, 1^{re} série, 62), mais surtout au wallon et au lorrain. On admet volontiers que l'antéposition du qualificatif dans la zone limitrophe manifeste une influence germanique. Ne pouvant étudier ici la question d'une manière approfondie, je rappellerai seulement les vues, parfois très nuancées, qu'elle a suggérées à quelques auteurs.

« ... le latin postclassique, écrivait MEYER-LÜBKE, dans la *Gramm. des langues romanes*, trad., 3, 814, paraît avoir eu une prédilection décidée pour la préposition de l'adjectif au substantif, prédilection qui se manifeste même encore dans le vieux français et qui, dans le français de l'est, non peut-être sans qu'il y ait eu influence de l'allemand, en est arrivée à se constituer en règle ; dans le sursilvain aussi, elle prévaut d'une manière étonnante... »

Rendant compte d'une dissertation de THEODOR SCHÖNINGH (*Die Stellung des attributieven Adjektivs im Französischen...*, Kiel, 1898), PAUL MEYER écrivait d'autre part

(1) Voyez d'ailleurs la note précédente, où l'on signale l'usage de *via* en italien.

(Romania 28, 1899, 317-8) : « ... les conclusions générales de M. SCHÖNINGH nous semblent fort plausibles. Elles consistent en somme à constater avec DIEZ que la place de l'adjectif avant le substantif est d'autant plus habituelle en français qu'on remonte plus haut dans l'histoire de la langue, à montrer que cette tendance était celle qui (en opposition avec la liberté du latin littéraire) avait prévalu en latin vulgaire, et à admettre avec MORF et d'autres que la syntaxe germanique l'avait fortifiée dans l'ancien français. »

Ces textes rendent sensible la complexité du problème. Et bien qu'ils ne citent pas le wallon, ils le concernent au premier chef. L'antéposition de l'épithète remonte jusqu'au latin, et l'influence germanique n'aurait guère eu d'autre effet que de renforcer la tendance romane primitive. Mais, dans ces conditions, comme l'ancien français a pratiqué la formule « qualificatif + nom » beaucoup plus que ne le fait le français moderne, ne faut-il pas en déduire que, dans les dialectes latéraux, dans notre wallon comme dans le lorrain, l'antéposition de l'épithète est un simple archaïsme ?

D'ordinaire, d'ailleurs, on n'affirme pas catégoriquement l'influence germanique. E. BOURCIEZ, *Éléments de linguist. rom.*, 4^e éd., 1946, 362, ne fait, à vrai dire, aucune restriction dans la courte parenthèse qu'il consacre au maintien de l'ordre *une noire robe* dans certains dialectes : « usité en Picardie et à l'est sous des influences germaniques ». Mais A. FRANZ, *Zur gallorom. Syntax* 84, paraît plus sage lorsqu'il considère l'antéposition généralisée du wallon et du lorrain comme un germanisme probable, sans plus.

Certes, le problème est compliqué. Souvent aussi, il est mal posé. On raisonne trop souvent sur des données insuffisantes, sinon insignifiantes. On étudie l'usage moderne sans se préoccuper de l'usage ancien ; on allègue deux ou

trois dialectes et l'on ne dit rien des autres. On ne signale pas, par exemple, que les parlars de la Suisse romande, malgré leur position géographique, connaissent la postposition au même degré que le français. On oublie que, dans le français parlé, les qualificatifs antéposés, qui demeurent assez nombreux, sont aussi parmi les plus usuels (*bon, mauvais, petit, grand, beau, jeune, vieux...*), et qu'au total ils s'emploient peut-être aussi souvent que les qualificatifs postposés.

Faut-il insister davantage? La question est si complexe qu'elle fournirait la matière d'un volume. Et aussi longtemps qu'on ne l'aura pas affrontée dans toute sa difficulté, on ne pourra sans témérité la tenir pour résolue.

- [18] V. 19 W. *tot d'hant*
 Nl. *al zeggende*
 Fr. *en disant*

Il s'agit bien ici d'une formule syntaxique, celle du « gérondif ». La concordance du wallon et du néerlandais est certaine. Observée géographiquement, elle devient même très frappante. Allons donc voir l'ALF : la carte 1151 « en rentrant de l'école... » donne des indications que l'on peut juger décisives : le participe se construit avec « en » dans toute la Gaule romane sauf dans le coin nord-est, dans notre région wallonne où il est précédé de « tout » ; — la carte 1325 « chanter en travaillant » confirme ces données : « en » partout encore, mais « tout » en Wallonie orientale ; cependant, au fond du Midi, en Haute-Garonne, au point 781, on découvre un *tout trabalya* si parfaitement isolé qu'il laisse sceptique...

L'existence de cet flot de « tout » ne fait pourtant aucun doute. PIAT, Rev. des langues rom. 54, 1915, 270, signale en gascon la tournure *tout dansa* 'en dansant', *en tout camina* 'en cheminant' (mais les formes en -a sont des infinitifs aussi bien que des participes présents, semble-t-il) ;

RONJAT, *Gramm. istor. des parlars. prov. mod.* 3, 594, relève aussi que, dans certaines régions de l'Aquitaine et en Périgord, *en tout cantà* = 'tout en chantant' ou simplement 'en chantant'; voy. encore un renseignement analogue dans Romania 53, 248; comp. aussi *en tout kaze* 'en tombant' dans les Landes, d'après MILLARDET, *Linguist. et dialectol. romanes*, 1923, p. 454, et notez que le fr. lui-même dit *tout en chantant*, avec *tout* en tête de la locution.

Celui qui veut expliquer la construction wallonne a-t-il le droit de négliger l'îlot méridional? Ou bien l'existence de cet îlot — qui ne doit rien, je suppose, à l'influence germanique — révèle-t-elle que l'adjonction de « tout » à la forme en *-ant* est un phénomène naturel? Pour ma part, je ne puis oublier que notre petite zone wallonne de « tout » et le grand domaine germanique de *al* constituent un ensemble géographique continu. Mais ce fait produit en moi une impression plutôt qu'une certitude.

Je redeviens d'ailleurs perplexe lorsque j'approfondis un peu l'histoire du participe présent et du gérondif en français et surtout lorsque j'envisage les formules qui, en wallon même, concurrencent « *tot* + forme en *-ant* », c'est-à-dire quand je replace cette construction dans son milieu.

Il est curieux d'observer, tout d'abord, que le français dit aussi *tout tremblant*, *tout frissonnant*, etc., mais ces expressions sont qualificatives, non verbales. Tandis que le gérondif marque une action (voy. *en tremblant*), elles indiquent un état, comme les qualificatifs ordinaires (il s'agit du type *tout nu*, *tout effrayé*). Est-il interdit de supposer que notre « *tout tremblant* » (gérondif) procède d'un « *tout tremblant* » (qualificatif)? (1) Je ne sais. En tout cas, j'ai recueilli, de l'ancien et du moyen français, quelques exemples où « *tout* + forme en *-ant* » peut être inter-

(1) Notons qu'aujourd'hui le wallon ignore l'expression (*il èstètt*) *tot tronlant* 'il était tout tremblant'.

prété comme un gérondif. On trouve dans la *Petite syntaxe de l'anc. fr.* de FOULET, n° 129, cette phrase surprenante : *L'arme emporterent li angele tot cantant* Aspremont 4924 ; est-il absolument certain qu'on ne puisse interpréter à la wallonne *tot cantant* = 'en chantant'? On lit d'autre part dans *Le roman du castelain de Couci*, éd. M. DELBOUILLE, Paris, 1936, v. 6629-31 : *Lors l'aproce et a demandé En gabois, tout riant, sans yre* : « *Dont venés-vous...?* » ; et p. 278, l'éditeur consacre à ce passage la note suivante : « 6630. *tout riant* = en riant. Cet emploi de *tout* avec le gérondif est inconnu du français, à moins que le souvenir n'en subsiste dans *tout en riant* ; en revanche, le wallon construit encore *atot (atout) magnant* = en mangeant, et *tot tchantant* = en chantant... » On lit aussi, dans *La salade* d'Antoine de la Salle, éd. F. DESONAY, Liège, 1935, p. 107 : *Lors vint au chevalier, tout accourant par grant faintise...* ; et ici encore, comme *tout accourant* indique une action plutôt qu'une attitude, on comprendrait volontiers 'en accourant'. Inutile de dire que ces textes ont été écrits tous trois en dehors de la zone wallonne où règne maintenant le gérondif en « tout ».

Dans cette zone même, le groupement « *tout* + forme en *-ant* » n'est pas le seul, d'ailleurs, qui rende le gérondif. Entendons-nous bien : il date de plus de cinq siècles (1), il est peut-être aujourd'hui le seul vivant, ou le plus vivant, mais l'usage actuel en atteste d'autres.

(1) Le gérondif du type « *tout* + forme en *-ant* » se rencontre dans les premiers textes du 17^e s. en wallon liégeois. Mais il apparaît déjà au 15^e et même au 14^e s. chez des chroniqueurs qui écrivent en français liégeois : *et retrahirent chilh de warnizons, tant del vilhe com delle fortece, arier, tot combatan, juxes az liches delle fortece* Jacques de Hemricourt, *Traité...* 24 ; *Et les Namurois coroient devant eaux tou butant les jeux az vilhes de pais de Liege* Id., ib. 257 ; *vinrent des jovenes compangnons liegeois [...], et comenchont tou jowant a dallier cheaux qui estoient a bolleworque* Jean de Stavelot, *Chronique* 365.

Dans le parler d'Awenne, p. ex. (voy. J. CALOZET, *O pays dès sabotés*, Liège, 1933, note de J. HAUST, p. 134), le gérondif apparaît sous trois formes : *a v'nant* (1) = fr. *en venant*, *tot-a-z-oyant* = fr. *tout en entendant*, *atot rotant* = *tout en marchant*. — En gleizois, c'est *tot* qui précède régulièrement le gérondif, mais on trouve aussi à après un verbe de mouvement (*i nn'alève à d'hant ku...*, seulement avec le sens du fr. *il allait disant que...*) (2) et è 'en' dans deux ou trois expressions figées : è *sèwant* 'en suivant, d'affilée', è *passant* 'en passant, à l'occasion' (3).

Aujourd'hui donc, dans nos patois, la situation est complexe. Et l'on peut se demander si, avant que se constitue le gérondif en *tot*, un autre groupement n'était pas en faveur. Dans un cas au moins, la formule « à + participe présent » semble avoir précédé le syntagme maintenant usuel : *i v'nève à loukant* paraît être un archaïsme par rapport à *i v'nève tot loukant...*

[19] V. 765	W.	vos djins
	Nl.	uwe lieden
	Fr.	chers spectateurs

Le wallon rend par la même forme *vos* le personnel français *vous* et le possessif français *vos*. Aujourd'hui, dans *vos djins* et les locutions analogues, la conscience linguis-

(1) Dans la région d'Awenne, *a* représente aussi bien « en » que « à ». Sans doute s'agit-il ici de *a* = « en ».

(2) Cp. cet ex. du 16^e s. : *ce sont biens qui vont a perdans* 1561 A. E. L., Cour de justice de Roanne, 27, 1075. Pour le 14^e s., voy. *ovint a ridant* [en glissant] *jusqu'en terre*, chez Jean d'Outremeuse (2, 157, etc.).

(3) Dans les textes liégeois des 17^e et 18^e s., on trouve parfois « en » comme en français : *in djuront* 'en jurant' 1632, Dial. de paysans, éd. HAUST, p. 47, v. 79 ; è *v' dinant* 'en vous donnant' dans une *pasquëye* de 1720, Bull. du dict. w., 4, 110, v. 37. La forme *in* prouve qu'il s'agit d'un gallicisme ; il en est probablement de même de è. — Notons qu'en anc. fr., le gérondif se construisait avec *en* ou *à* ou sans préposition.

tique entend « vos », ainsi que le prouvent les exemples du français régional cités par DORY 382 : *vos brigands ! vos menteurs !*, w. *vos brigands ! vos bourdeûs !*, au lieu de *brigands, menteurs que vous êtes !* Mais on ne peut douter qu'en fait et originellement, *vos* ne soit un pronom personnel. DORY lui-même n'hésite pas à dire que « *vos* est une fausse traduction du w. *vos*, qui n'est ici autre chose que le pronom personnel correspondant à *vous* ».

Dès lors, le néerlandais et le wallon se trouvent d'accord contre le français en ce qu'ils unissent intimement dans le vocatif un pronom personnel et un nom apposé. WEINMANN, *Beiträge zur Syntax des Wallon.*, 1911, p. 42, rapproche les ex. wallons des expressions allemandes *Ihr Hunde ! Ihr Schurken ! Ihr lieben Leute !* Et à propos de *vos bès-èfants* (*Voyèdje di Tchaufontaine*, 1924, p. 62, n. 55, J. HAUST écrit : « *Vos* est ici le pronom 'vous', qui s'unit à un substantif pour donner de la véhémence à l'apostrophe ; c'est une imitation de l'allemand. *Vos bina-mèyès djins ! (...)* = *Ihr lieben Leute !* »

Le problème est subtil. Le français dit très bien *vous, bonnes gens ! vous, camarades !* en accentuant et en détachant *vous*. Or ces expressions sont composées des mêmes éléments que l'all. *Ihr lieben Leute !* et que le w. *vos bonès djins !* Tout ce qui les différencie, c'est que le français fait une pause après *vous*, alors que l'allemand et le wallon n'en font aucune après *Ihr* et *vos*. Serait-ce donc cette absence de pause qui, en définitive, trahirait l'influence interlingue ?

S'il y a réellement action d'une langue sur l'autre, il est vraisemblable que c'est notre patois qui a subi l'influence étrangère. Mais avant de considérer la question comme résolue, ne faudrait-il pas l'approfondir à la fois au point de vue historique et géographique ?

- [20] V. 627 W. dju n'a nin *dèl manôye èssez*
 Nl. ik heb *geen geld genoeg*
 Fr. je n'ai pas *assez d'argent*

Problème subtil encore, autant que le précédent.

Lorsque « assez » modifie un qualificatif ou un adverbe, il le suit d'ordinaire en wallon comme dans les langues germaniques, alors qu'il le précède généralement en français : *il è grand assez* ; *il è lon assez* 'assez loin' ; nl. *hij is groot genoeg, hij is ver genoeg*. J'ai noté à La Gleize cet ex. : *il è co toudi assez blond* 'il est encore assez blond, relativement blond' ; mais ce doit être un gallicisme ; dans ce cas, l'adverbe signifie, non pas 'suffisamment', mais 'passablement', et notre patois rend d'ordinaire cette nuance par *co toudi* ou *bê-z-èt* (-- *bê-z-èt blond*) ; en gl., 'suffisamment blond' se dirait *blond assez*.

Il s'agit ici de *assez* accompagné d'un complément, fr. « *assez + de + nom complément* ». Je ne sais si, dans ce cas, en nl. et en all., l'adverbe est toujours postposé (non, sans doute ; voy. *es gibt genug Fälle, in denen--* 'il y a assez de cas, dans lesquels--', dans un article de L. MORSBACH). Mais aujourd'hui, en wallon, il se place aussi bien avant qu'après le nom : gl. *dju n'a nin du l' manôye assez* ou *dju n'a nin assez du l' manôye*.

En français actuel, du reste, la syntaxe de *assez* manque également de rigueur. M. GREVISSE, *Le bon usage*, 3^e éd., 1946, p. 621-2, cite plusieurs exemples littéraires modernes où *assez* est postposé comme en wallon. Et dans l'usage populaire selon H. BAUCHE, *Le langage popul.*, 2^e éd., 1946, p. 120, « *assez* se place souvent à la fin de la phrase, à la fin de l'idée. Ex. : *tu n'as pas d'argent assez ; il n'est pas riche-assez.* »

A notre époque, la discordance entre le français et le wallon n'est donc pas absolue. L'était-elle autrefois ? Je n'en ai pas l'impression.

Dépuis quand le wallon postpose-t-il *assez*? Dans les premiers textes wallons du 17^e s., *assez* occupe déjà la même place que dans le patois d'aujourd'hui : il vient après le mot qu'il modifie, ou il vient en fin de groupement. Ex. : *dji nêl pou-t-admirer assez* Moralité de 1623, éd. HAUST, v. 84 'je ne puis assez l'admirer'; *cwand sêront ritches assez* Pamphlets de 1675 env., éd. HENNEN-FELLER, 2, v. 115 'quand ils seront assez riches'. Sans doute *assez* se plaçait-il déjà de même dans les siècles précédents. C'est du moins ce que j'ai constaté pour le 16^e s. dans les documents d'archives en français régional; ainsi dans ces ex. tirés des archives de la cour de justice de Roanne (La Gleize; A. E. L.) : 1553 *et qu'il vient de temps et d'heure assez* 27, 342 'assez tôt'; 1555 *se ledict courty n'estoit point soffissant assez* 27, 118; 1560 *et disoit* : « *Tetur de vache t n'arasty* [= n'aura-t-il] *jamais telé assés?* » 27, 1004.

Le français, de son côté, a-t-il toujours placé l'adverbe en avant? — Non. Parmi les exemples cités par GREVISSE, *l. c.*, il en est un de La Fontaine : --*Ne fut large assez pour eux*. De plus, en anc. fr., comme l'écrit F. BRUNOT, *La pensée et la langue*, p. 686, n. 2, « *assez* signifie 'beaucoup'. Il se mettait alors souvent derrière l'adjectif : *haute assez*. C'est aujourd'hui dialectal. »

Par cette dernière remarque, BRUNOT suggère, avec raison peut-être, que la postposition de *assez* est maintenant, dans les dialectes, un archaïsme. On dirait volontiers qu'elle est, chez nous, un archaïsme latéral, si elle n'existait à Paris même...

Quoi qu'il en soit, la ressemblance entre l'usage wallon et l'usage germanique demeure assez frappante pour qu'on ait invoqué une influence interlingue. La postposition de *assez* dans nos patois est présentée comme un germanisme « probable » par DORY, comme un « germanisme » sans

qualificatif par HAUST, éd. du *Voyèdje di Tchaufontaine* 61, note 14.

A mes yeux, la chose n'est pas aussi claire. Comment admettre sans hésitation que, dans le français populaire de Paris, la postposition de *assez* résulte d'une influence germanique, même en supposant que la construction provient du français des régions limitrophes? Voici, au surplus, un autre aspect des choses, dont personne ne parle.

Que l'adverbe signifiant « assez » se postpose à la fois dans les parlers romans du nord de la Gaule et dans les langues germaniques contiguës, la coïncidence est d'autant plus frappante que, parmi les adverbes de quantité, celui-là est partout le seul à se postposer : cp. fr. *très grand*, w. *fwêrt grand*, all. *sehr gross*, et en nl. *veel goeds*, *weinig zaaks*, *luttel tijds*, mais *praats genoeg* (ex. pris dans DE VOOYS, *Nederlandse Spraakkunst*, 1947, 314). Admettons que les parlers romans décalquent ici la syntaxe germanique. Mais pourquoi, dans la syntaxe germanique, « assez » se construit-il autrement que ses semblables? S'il fait ainsi exception, n'est-ce pas pour une raison qui tient à sa nature même, à la notion particulière qu'il exprime? Je me demande, dès lors, si la même raison n'agit pas, depuis le moyen âge, dans les parlers romans, et s'il n'y a pas, de part et d'autre de la frontière des langues, une convergence naturelle plutôt qu'une parenté historique...

[21] Il s'agit du vers 328 :

- W. fât don *prinde sus* a intérêt
 Nl. ze moeten dus tegen rente *opnemen*
 Fr. il leur faut donc *emprunter* à intérêt

En se fondant sur l'usage wallon d'aujourd'hui, on peut expliquer la locution *prinde sus* d'une façon assez simple, sans supposer aucune influence étrangère.

Houbert est sur le point de se dessaisir de ses biens pour établir sa fille, qui va se marier :

- Dju vou bin d'ner turtos mès bins ;
mais, po çouci [= mon trésor], vos n' l'arez nin.*
Pâquê. *Sèrè-ce çoula qui lès aîd'rè? (lès = la fille et le gendre
de Houbêrt)*
328 *fât don prinde sus a intèrèt.*

Voici le sens de cette réponse :

« Vos biens (= çoula) ne leur serviraient de rien (puisqu'il leur faut de l'argent liquide). Il faudra alors prendre dessus à intèrèt (c'est-à-dire : les hypothéquer partiellement pour avoir de l'argent liquide). »

On dit en gleizois : *il aveût one boune pârt, mès il a dja brâv'mint pris sus* 'il avait un bon héritage, mais il a déjà beaucoup pris dessus, il a déjà emprunté beaucoup en se servant de sa part comme garantie, c'est-à-dire qu'il en a déjà hypothéqué beaucoup'.

L'adverbe *sus* 'dessus' correspond régulièrement à la préposition *so* 'sur' : *il è so l' tchâr* 'il est sur le char' → *il è sus* 'il est dessus' ; de même, *prinde so dès bins* → *prinde sus*, sans régime (1).

Dans cet usage de *sus* comme adverbe correspondant à la préposition *so* 'sur', il n'est rien de particulièrement germanique ; voy. n° 5, remarques sur *avou*. Dira-t-on que l'accord entre le wallon et le néerlandais consiste en ce que, de part et d'autre, on rend la notion « emprunter » par « prendre sur » ? Je le veux bien. Mais ne s'agit-il pas alors de vocabulaire plutôt que de structure interne ? Au point de vue structural, il paraît certain qu'une différence importante sépare le w. *prinde sus* « verbe + adverbe » du nl. *opnemen*, verbe à préfixe séparable.

(1) La présence du complément « à intèrèt » me paraît contrecarrer un peu l'explication ; on ne dirait guère aujourd'hui *il a pris sus à intèrèt*. Pour l'ensemble de l'expression, cp. ce texte du 17^e s. : *pour -- comparoître en Liege et illec prendre encore a interest de Madame Broccart deux cent et cinquante pattacons au denier quinze 1677, A. E. L., Archives de Chevron 5, 78.*

Et pourtant... Quoi qu'on puisse penser après les considérations diverses qu'on vient de lire, il est très possible que l'explication romane ne soit pas adéquate. On ne peut douter que *prinde sus* relève d'un usage particulier, aujourd'hui désuet ; l'expression appartient au type, bien connu de l'ancien français, « verbe + adverbe de lieu employé absolument (*sus, jus, aval, arrière...*) », où l'on a précisément voulu déceler une influence germanique.

Dans un article récent consacré à l'effacement des adverbes de lieu (*Romania* 69, 1946, p. 1-79), le syntacticien français L. FOULET a étudié la passionnante histoire des adverbes *sus, jus, aval, amont*, etc. Or, à côté du type de phrase *il monte sus* 'il monte dessus' (= sur le cheval), où l'adverbe *sus* tient lieu d'une préposition et de son régime et qui subsiste encore de nos jours, FOULET en distingue un autre, actuellement disparu, *il leva sus et chevalcha*, dans lequel *sus*, employé en quelque sorte absolument, possède par lui-même sa pleine valeur (= approximativement 'en haut').

Très usuel en anc. fr., le second type, *lever sus*, demeure assez fréquent dans nos textes d'archives des 15^e et 16^e s. : *mettre sus, ajourner sus, rendre arrière, appeler avant*, etc. Selon toute vraisemblance, c'est lui encore qui subsiste dans l'expression *prinde sus* de notre comédie verviétoise de 1760.

FOULET croit pouvoir attribuer à l'influence germanique la vogue et peut-être même la formation en anc. fr. de la construction *lever sus*. Mais je ne pense pas qu'il ait assez approfondi la comparaison avec les langues germaniques, ni non plus avec les langues romanes, pour donner à son hypothèse la force de conviction souhaitable (1).

(1) Je ne puis entreprendre ici la critique détaillée de l'article de FOULET. Je me contenterai d'une seule remarque. A deux reprises au moins, p. 22 et 60, FOULET s'arrête aux locutions pléo-

- [22] V. 376 W. *i* [l'argent] *n' li pout foû d' lès mains*
 Nl. *hij kan het niet uit handen geven*
 Fr. *il ne peut pas s'en séparer*

Les traductions néerlandaise et française données par M. VALKHOFF laissent à désirer. En fait, la locution wallonne *i n' pout foû*, litt. 'il ne peut dehors', signifie 'il ne peut sortir' (ici 'l'argent ne peut lui sortir des mains'), et elle répond mot pour mot au nl. *het kan niet uit*. De même, *dju n' pou foû* 'je ne puis en sortir', nl. *ik kan er niet uit*; voy. J. GRAULS, BT 7, 278.

La concordance entre le w. et le nl. est ici tellement nette qu'elle semble résulter d'une traduction. On dirait vraiment que l'expression germanique a été transposée telle quelle, décalquée en roman. Et dans son *Germanisches Volkserbe* 937, F. PETRI considère que le phénomène remonte indubitablement à l'époque franque.

Le calque serait tout à fait sûr, à mon avis, si *dju n' pou foû* était un exemple absolument isolé, figé en quelque sorte dès son origine et employé seulement dans le pays de Liège, aux abords de la frontière linguistique.

Or, dans le dialecte liégeois, la construction « ne pouvoir + adverbe ou expression de lieu » n'est pas représentée par le seul *dju n' pou foû*. On connaît aussi, ou l'on a connu jadis : *i n' pout ni (d')sus ni (d')djus* 'il ne peut ni sus, ni jus, c'est-à-dire ni se lever, ni se coucher, ni vivre, ni mourir' DL 623 ; *dji n' sâreû erî dè feû* 'je ne saurais [me

nastiques *monter sus, descendre jus, avaler jus*. Il se demande « comment la langue a jamais pu sentir le besoin de cette superfétation » (p. 22) ; « il y a là, affirme-t-il (p. 60), un excès de zèle qui sent l'imitateur » — l'imitation manifestant, bien entendu, une influence de la syntaxe germanique sur la syntaxe française. Or, on disait déjà en latin — avec *sursum*, qui est, comme chacun sait, l'antécédent de *sus* — *ascendere sursum* 'monter là-haut, aux étages supérieurs' (FREUND), tout comme nous disons aujourd'hui, en fr. courant, *monter en haut*. La superfétation est évidemment naturelle, et ne prouve rien.

mettre] loin du feu' Noël's wallons, 2^e éd., n^o 3, strophe 1 ; *djusqu'à tant k'i n' polint pus lon* Pamphlets de 1675 env., éd. HENNEN-FELLER, n^o 4, vers 193-4 ; etc.

D'autre part, la construction existe ou a existé, sous une forme identique ou très semblable, bien en dehors de la Wallonie. H. SWANENBURG, *Posse et son évolution en vieux-français*, Paris, 1927, chap. v, relève les phrases suivantes : --*car il ne peut sans iaus* [= sans eux, sans les ménestrels] *une heure* Baud. de Condé 161, 242 ; *ces deus -- ne pulent en cuer d'ome ensemble* Id. 51, 178 ; *sa lange fut si longe, ne pot en l'abitacle* Aiol 91 ; -- *qu'il n'i poeit que cent hommes* Le roman du Mont-Saint-Michel 397.

« La dernière phrase, observe SWANENBURG, serait encore tolérée par LITTRÉ, cf. son ex. : *cette salle est grande, il y peut cent personnes*. Mais il rejeterait le v. 91 de Aiol, puisqu'il blâme : *tant de personnes peuvent à cette table*, comme provincialisme, qui se rencontre souvent dans la bouche des Normands. » (1)

Le verbe *pouvoir*, ajoute l'auteur, « se combine avec un adverbe de lieu pour former une locution où l'on serait tenté d'ajouter un verbe de mouvement : *Ains se recroit en tel maniere Que il ne puet avant n'arriere* Guill. d'Angleterre 71. Cf. en ital. : *Era si vinto che più avanti non poteva*. Boccace v, 3, 26. » En vérité, entre ces ex. français et italien et nos ex. wallons *dju n' pou foû, dji n' sâreû èrî dè feû, i n' polint pus lon*, on ne découvre aucune différence de syntaxe ; et il apparaît clairement que « le vieux-français, ainsi que l'observe encore SWANENBURG 111, a gardé l'emploi de *pouvoir* sans infinitif, où le verbe se maintient encore avec une valeur très concrète ».

(1) LITTRÉ, v^o *pouvoir*, 7^o, cite VAUGELAS, *Remarques*, édit. 1704, p. 163 : « On se sert de ce verbe d'une façon bien étrange, qui néanmoins est si ordinaire à la cour, qu'il est certain qu'elle est très française ; on dit en parlant d'une table ou d'un carrosse : *il y peut huit personnes*, pour dire *il y a place pour huit personnes*... »

Dans ces conditions, s'il y a eu une influence germanique, quel a été son effet? A-t-elle provoqué la création en bloc du syntagme « *ne pouvoir* + adverbe ou expression de lieu »? Ou plutôt, a-t-elle simplement conservé au verbe *pouvoir* sa valeur concrète? Si le w. *dju n' pou foû* était un exemple unique et s'il était isolé dans le coin nord-est de la Gaule romane, on répondrait vite à ces questions. Lorsqu'on a devant les yeux l'ensemble des faits, on devient très perplexe, surtout quand on regarde l'ex. italien de Boccace...

- [23] V. 282 W. li *aidî conter* vos-afères
 Nl. hem uw zaken *helpen tellen*
 Fr. lui *aider à compter* vos affaires (1)

Concordance syntaxique : tandis que le français fait précéder de *à* l'infinitif dépendant de *aider*, le wallon et le néerlandais le construisent sans préposition.

L'usage wallon est attesté depuis le début du 15^e s. au moins : 1506 *de aider garder ladicte paxhon* Malmedy, Archives de Dusseldorf (maintenant A. E. L.), Repertorien und Handschriften 50, f^o 49 v^o (Record de Lorcé) ; 1554 *pour aider jugier la loix du pays* A. E. L., Arch. de Roanne 27, 451 ; 1557 *estoit allé adier requerir l'eawe* ib. 27, 544.

J'ignore jusqu'à quel point la construction française règne dans les dialectes d'oïl. Dans les parlers provençaux modernes, d'après J. RONJAT, *Gramm. istor.* 3, 599, « *aider* » se construit généralement avec « *à* » comme en fr., mais on dit à Vinzelles *le judé sourge* 'je l'aidai à se lever', sans préposition, comme en wallon et comme en néerlandais.

La concordance néerlandais-wallonne est assurée. Mais on ne sait vraiment quelle importance lui attribuer lorsqu'on songe que l'usage de la préposition devant l'infinitif

(1) Ou plutôt « *conter* », d'après J. HAUST, BT 11, 196.

est instable à une époque donnée et qu'au surplus il a parfois changé au cours des siècles. A mon avis, il ne s'agit ici ni d'une influence interlingue, ni d'une convergence naturelle, mais d'une coïncidence fortuite, sans plus.

CONCLUSIONS

Tels sont les dix rapprochements que j'ai cru pouvoir retenir. Tel est le commentaire que j'ai cru devoir leur donner.

Maintenant que nous connaissons la matière étudiée par M. VALKHOFF, maintenant que nous avons entouré les faits d'un cercle de données complémentaires, rappelons-nous la thèse : il est temps de l'apprécier. Nous reviendrons ensuite à la méthode, pour la juger à son tour.

Après la publication du *Dictionnaire liégeois* de JEAN HAUST, un néerlandiste au moins, JAN GRAULS, avait déjà souligné de multiples ressemblances — des ressemblances de détail, surtout — entre le dialecte germanique du Limbourg et le dialecte roman du pays de Liège. Il les expliquait tout naturellement par la communauté religieuse, économique et même culturelle, où vécurent longtemps, où vivent encore les deux provinces (BT 6, 121).

M. VALKHOFF, lui, affirme que la structure interne du wallon est « *fortement apparentée* au germanique ». Il va plus loin que GRAULS, beaucoup plus loin. Pour altérer la structure interne, il faut un bilinguisme profond et durable, du dernier degré, qui permette une pénétration intime des groupements linguistiques. De ceci à des hypothèses ou à d'autres affirmations sur un peuplement originel particulier et sur des combinaisons raciques déterminantes, il n'y a qu'une brève enjambée...

Admettons que chacun des dix rapprochements épargnés

soit significatif, que chacun d'eux révèle une concordance authentique : quelle conclusion va-t-on pouvoir formuler ?

Voici d'abord trois idiotismes : s'ils postulent une influence du germanique sur le wallon, cette influence touche-t-elle vraiment la structure interne ?

Voici ensuite sept faits de syntaxe : plusieurs d'entre eux sont tellement spéciaux qu'ils passeraient aisément pour des idiotismes ; les seuls réellement importants, ce sont l'antéposition du qualificatif par rapport au nom et le gérondif en « tout ». Cela suffit-il pour qu'on ait le droit de déclarer que la structure interne du wallon paraît « fortement apparentée au germanique » ? Je ne crois pas.

Bref, n'apercevant pas que la structure interne de notre dialecte ressemble profondément à celle des langues germaniques, je me vois obligé de dire que la démonstration de M. VALKHOFF ne m'a nullement convaincu.

Aurais-je, par hasard, en menant l'examen critique, trahi la méthode de l'auteur ? Ma conscience ne me reproche rien. Toutefois, je me rappelle avoir écarté des expressions — n° 5 *ruv'nez avou*, n° 12 *au purdjî* — que connaissent aussi le français populaire ou l'ancien français. Ces tournures, nous dit-on, seraient encore des germanismes, ou des européanismes occidentaux, et l'on pourrait les ajouter, comme telles, aux concordances indéniables... Soit, admettons-les, puisqu'on le veut ! Faudra-t-il admettre, en même temps, que la thèse est démontrée ? Non, je le dis sans hésiter. Les douze rapprochements que j'ai acceptés de la sorte ne sauraient constituer une démonstration concluante.

Comprenons-nous bien ! Il ne s'agit pas tellement de nombre : des recherches plus longues eussent découvert sans peine cinquante rapprochements défendables. Il s'agit surtout de méthode et d'interprétation.

Comparer trois expressions, trois phrases prises à des langues diverses, c'est un procédé trop schématique. Je l'ai montré plus d'une fois : il faut une documentation plus large et plus consistante pour asseoir une conclusion ferme. Chacune des trois formules exige d'être considérée dans son milieu, entourée des formules concurrentes, synonymes, analogues ou associées, et d'être replacée dans une suite diachronique. Aussi longtemps qu'on n'a pas situé les faits dans leur perspective authentique, sur les plans verticaux et horizontaux, on ne saurait se prononcer.

Additionner vingt-trois rapprochements secs et nus, arrachés à leur milieu et privés de leur état civil, ce ne peut être une méthode décisive : comment une somme de jugements hasardeux produirait-elle un jugement solide ? Encore si l'on étudiait ces vingt-trois faits dans leur entourage linguistique actuel et dans la suite historique où ils s'intègrent ! Mais cela même serait-il suffisant ? Non, hélas ! Après avoir rassemblé des faits, il reste à les interpréter, à les peser.

Qui douterait de l'importance de cette tâche n'aurait qu'à relire le commentaire ci-dessus. Il pourrait aussi méditer cette constatation surprenante : M. VALKHOFF a relevé vingt-trois faits, et c'est tout au plus s'il a rencontré un des grands phénomènes qui caractérisent la syntaxe des langues germaniques, l'antéposition de l'épithète ; il ne dit rien des suivants :

- inversion du sujet après un complément placé en tête de la phrase ;
- rejet du verbe à la fin de la subordonnée ;
- rejet à la fin de la proposition principale de l'infinitif et du participe passé des formes verbales composées ;
- rejet des particules séparables à la fin de la proposition principale ;
- position particulière des pronoms personnels ;

— absence d'article partitif et juxtaposition du type all. *ein Glas Wasser* ;

— génitif préposé (all. *Schillers Werke*) et construction du type nl. *Jan zijn schuld*, litt. 'Jean sa faute' = 'la faute de Jean', all. *dem Bauer sein Sohn* 'le fils du paysan' ;

— composés à membres multiples du type all. *Dampstrassenbahngesellschaft* et emboîtement général de la syntaxe ;

— invariabilité du qualificatif attribut ;

— comparatifs et superlatifs synthétiques en *-er* et en *-ste...* (1).

Ce sont là, bien entendu, autant de points sur lesquels le wallon s'écarte des langues germaniques pour se rapprocher du français et même pour se confondre avec lui. Mais je ne puis me figurer que, dans une question de proportion et de dosage, il suffise de retenir les concordances. Comment le travail comparatif forcerait-il notre conviction

(1) J'ai noté ces divers phénomènes en parcourant les ouvrages suivants : C. G. N. DE VOOYS, *Nederlandse Spraakkunst*, Groningue, 1947 ; L. SÜTTERLIN, *Die deutsche Sprache der Gegenwart*, Leipzig, 1923. Sans doute quelques-uns de ces faits (le premier par ex.) ont-ils été communs autrefois au français et aux langues germaniques ; mais aujourd'hui, le wallon et le français les ignorent tous deux ; et en considérant l'ensemble des faits rassemblés, on ne peut s'empêcher d'observer que, dans le domaine syntaxique, le wallon a connu la même évolution que le français. Au point de vue de la structure interne comme aux autres, la frontière linguistique existe.

Un syntacticien hollandais, C. DE BOER, rappelle volontiers qu'actuellement la syntaxe romane est plus proche de la syntaxe germanique que de la syntaxe latine. La chose, en soi, est incontestable. Mais elle ne doit pas nous faire oublier qu'il subsiste, entre la syntaxe française et la syntaxe germanique, des différences telles qu'on peut — en tenant compte de l'apparement initial des langues indo-européennes — les qualifier encore de profondes. Cp. p. ex. nl. DE [*< door de* ('sinds vele jaren in deze streken' heersende) *stormen* > krom gegroeide] *boom-STAM*, où l'emboîtement atteint son maximum, et la traduction française *le tronc de l'arbre grandi tortu à cause des tempêtes régnant depuis de nombreuses années dans ces régions*.

s'il n'est parfaitement et loyalement bilatéral? La balance a deux plateaux : après en avoir rempli un, il faut essayer de remplir l'autre. Pour peser la part du germanisme dans la structure interne du wallon, il faut aussi mettre en jeu la part du romanisme ; en l'espèce, il y avait donc lieu non seulement de noter et d'évaluer les concordances néerlandowallonnes, mais encore de noter et d'évaluer les discordances...

Si la parenté des langues pose souvent des problèmes délicats, celui qu'elle posait ici, dans le domaine wallon, était particulièrement subtil.

Chacun sait que tout le nord de la Gaule a été marqué par l'influence germanique. Chacun sait aussi ou devine que la Wallonie l'a été plus nettement que le centre. Sans doute, on peut se fixer comme tâche ceci : chercher si la structure interne du wallon ressemble assez fort à celle des langues germaniques pour qu'on puisse déclarer l'apparemment « profond ». Mais la mesure de cette profondeur exige l'appréciation et l'interprétation de différences souvent menues. Pour celui qui étudie spécialement la Wallonie, le véritable problème est ailleurs ; il faut s'inquiéter d'abord de la réalité des faits ou d'un ensemble de faits, et ensuite se demander simplement : est-il bien exact que la structure interne du wallon — je dis bien : la structure « interne » — soit *plus germanique* que celle du français? et de quelle manière? jusqu'à quel point?...

L'accès de tels problèmes est défendu par une double barrière : la difficulté qui est inhérente à leur matière même ; la distance à laquelle ils nous reportent dans le temps.

On a beau dire que l'adstrat germanique a, durant vingt siècles, agi sur nos patois. Il n'a pu les atteindre dans leur structure interne qu'à l'époque où il les influençait pro-

fondément, c'est-à-dire à l'époque des origines (1). Sur cette période lointaine, qui nous fournira des lumières assez complètes pour que nous puissions voir juste?

D'autre part, si clairement qu'on les énonce, les questions apparues découvrent tant de complexités qu'elles plongent nécessairement dans l'embarras celui qui veut les résoudre en considérant, non seulement trois formules de même valeur, mais encore le milieu où vivent ces formules et l'évolution qui les a produites.

Comment reconnaître si la conservation en wallon d'une tournure de l'ancien français provient d'une influence germanique? Comment déceler si une tournure wallonne, ancienne en germanique et récente en français populaire, résulte d'une tendance syntaxique européenne? Comment distinguer les innovations spontanées?

Autant de questions qui poussent sur un grand terrain confus, où s'éparpille une documentation rare et maigre! Il est aisé d'affirmer que tel fait, commun au wallon et à l'ancien français, était un germanisme, et que tel autre, commun au wallon et au français populaire, est un européenisme occidental. Affirmer est une chose, démontrer en est une autre...

Dans le domaine des influences et des parentés interlingues — est-il besoin de le répéter? — la conclusion doit se dégager d'une comparaison aussi riche et aussi large que possible.

Sur la question de ces influences et de ses parentés, SCHUCHARDT projette une clarté puissante dans quelques belles pages de son « bréviaire » (Halle, 1922, p. 195-7).

(1) Pour qu'une langue altère la structure interne d'une autre langue, il faut qu'elle exerce sur celle-ci une influence assez profonde pour la toucher dans son être intime. Le fait est rare. Si les Slaves, par ex., ont fourni au roumain 4340 mots, « leur contribution en morphologie et en syntaxe est insignifiante... »; voy. SEVER POP, *Grammaire roumaine*, Berne, 1948, p. 10 et 15.

Linguiste profond et savant romaniste, SCHUCHARDT distingue, à côté de la parenté due à la communauté d'origine ou à l'emprunt, une « parenté naturelle » (elementare Verwandtschaft), c'est-à-dire celle qui unit des langues entre lesquelles « on ne découvre aucune parenté au sens étroit du mot, ni aucun contact ».

Souvent, il est facile de s'y reconnaître. Sauf exception, les similitudes entre des langues très éloignées l'une de l'autre dans l'espace et appartenant à des groupes divers, résultent, par exemple, de communes nécessités psychiques ou linguistiques. Mais quand un même fait apparaît dans deux langues géographiquement contiguës, surtout s'il s'agit de deux langues indo-européennes, comment déterminer à quelle parenté l'on a affaire?

Cette difficulté, M. VALKHOFF l'a-t-il aperçue? Je n'en suis pas tout à fait sûr, ni même qu'en invoquant une syntaxe « européenne », il ait envisagé une parenté naturelle.

En tout cas, c'est ici surtout, pour discerner cette cause précise de concordances, que l'œil doit explorer tout l'horizon, à droite et à gauche, le plus près et le plus loin. Les ressemblances les plus inattendues entre les idiomes les plus distants sont ici les plus significatives, car elles excluent nettement toute parenté véritable, filiation ou cousinage. Telle, par exemple, une concordance entre le français, le chinois et le bantou : un parallélisme sensible repose forcément sur une base humaine.

Faudra-t-il donc qu'avant d'aborder un problème de parenté interne, le walloniste coure l'Afrique et l'Asie pour se documenter? Non, sans doute. Qu'il lui suffise, en principe, de consulter quelques langues indo-européennes de son continent, se réservant d'aller ailleurs au besoin.

Dans le cas présent, il fallait, me semble-t-il, explorer d'autres idiomes, éloignés à la fois du wallon et du néer-

landais. Inviter l'allemand à témoigner après son voisin le néerlandais, c'eût été le plus souvent pure répétition. Mais n'aurait-on pas dû solliciter l'espagnol ou l'italien?

Prenons un exemple. Aux temps composés de la forme pronominale, le w. emploie l'auxiliaire « avoir » comme le néerlandais et l'allemand, alors que le français recourt à l'auxiliaire « être ». Un tableau de trois lignes — wallon, néerlandais, français — suggère d'emblée une parenté du wallon avec le germanique. Mais regardons ailleurs, dans les langues romanes du sud, et nous établirons vite une série à quatre termes :

W.	i s'ont tofêr hèyou
Fr.	ils se sont toujours hais
Esp.	siempre se han odiado
All.	sie haben sich immer gehasst

Sachant que le latin ignorait la forme réfléchie, nous pouvons affirmer que la communauté de l'auxiliaire « avoir », qui réunit le wallon, l'espagnol et les langues germaniques, résulte, non pas d'une filiation historique, mais de conditions naturelles. Dans toutes les langues considérées, la voix active se construit normalement avec « avoir ». Or, la forme pronominale se greffe « naturellement » sur cette voix et se construit « naturellement » comme elle. En somme, c'est l'usage de « être » en français qu'il faut expliquer, et lui seul (1).

Parmi les vingt-trois concordances recueillies par M. VALKHOFF, il en est plusieurs qui semblent manifester une parenté naturelle plutôt qu'une autre : le n° 5, usage adverbial de *avou* 'avec' ; le n° 12, substantivation de l'infinitif ; le n° 20, place de l'adverbe de quantité *assez* ; le n° 15, préposition 'sur' dans *so lu starve* (2). Mais la

(1) A ce sujet, voy. MEYER-LÜBKE, *Gramm. des langues romanes*, trad., 3, 331-2.

(2) Pour ceux qui s'étonneraient que j'attribue à la parenté

documentation rassemblée demeure trop maigre pour guider une décision valable.

Il m'a paru nécessaire d'insister en terminant sur ce phénomène linguistique d'une importance fondamentale : la parenté naturelle. Ce phénomène existe, et celui qui s'attaque à la structure interne des langues ne saurait le méconnaître sans danger. Puisse cette donnée précieuse rendre à la méthode des lucidités dont profitera la science ! Sa lumière ne dissipera pas tous les doutes ; au contraire, elle retardera les conclusions, elle suspendra les déductions prématurées, atténuera les affirmations volontiers catégoriques. Mais qu'importe ? Ce que nous voulons atteindre et tenir, c'est beaucoup moins la certitude que la vérité.

naturelle des concordances très spéciales, je me permettrai de citer un cas très particulier, qui ne laisse aucun doute. On dit en anglais *I am friends with him* 'je suis son ami, nous sommes des amis', litt. 'je suis des amis avec lui', expression étonnante où le sujet au singulier est suivi d'un attribut au pluriel et dont l'origine a été discutée (voy. L. MORSBACH, *Prinzipielle zur mod. Syntaxforschung*, dans *Probleme der engl. Sprache und Kultur*, Heidelberg, 1925, p. 60-61). Or on dit aussi à La Gleize, dans le même sens, mais surtout négativement, *dju n' so nin dès camarâdes avou lu* (ce qui provient évidemment de *nos n'estans nin dès camarâdes avou zêls* 'nous ne sommes pas des amis avec eux' par suite d'une sorte de cristallisation de *esse dès camarâdes* au sens de 'être amis'). Nul n'imaginera, bien entendu, qu'un lien historique puisse rattacher l'expression anglaise et l'expression wallonne ; il s'agit bien d'un mouvement « naturel » qui, partant de bases analogues et suivant des voies parallèles, finit par atteindre des résultats identiques.
